

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Le directeur

Paris, le 10 janvier 2022

### **Note à l'attention des membres du CUEP**

**Objet : Présentation du projet d'arrêté Inscrivant les corps des attachés par spécialité, secrétaires d'administration et adjoints administratifs de la Caisse des dépôts et consignations dans la liste des corps pouvant bénéficier de l'organisation de concours nationaux à affectation locale.**

L'Etablissement public (EP) souhaite poursuivre sa participation aux concours communs portés par le Ministère de l'Education nationale dans le cadre de ses recrutements de secrétaires administratifs et d'adjoints administratifs.

Afin de garantir une affectation des lauréats au plus près des besoins de son établissement, l'Etablissement public sera amené à utiliser comme vecteur les concours nationaux à affectation locale, notamment au bénéfice de la Direction des politiques sociales.

Dans la même logique de recrutement local, le corps des attachés recrutés par la voie des concours par spécialité, gagne à être lui aussi inscrit dans cette démarche de concours national à affectation locale.

L'arrêté du 11 septembre 2020 fixant la liste des corps prévue à l'article 1er du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat, ne listant pas l'EP comme bénéficiaire, il convient de procéder à un ajustement de ce texte.

Le projet de texte, annexé, a été travaillé en partenariat avec la DGAFP.

Après présentation de ce projet d'arrêté au Comité unique de l'Etablissement public (CUEP), l'arrêté modificatif inscrivant notre établissement dans la liste des bénéficiaires de ces concours nationaux à affectation locale sera pris.



Paul PENY

Pièce-jointe : projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11 septembre 2020 fixant la liste des corps prévue à l'article 1er du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat.